

paysans étaient largement exclus de ces groupements. Ils étaient traités soit par répression, soit par l'assistance, une assistance ayant conservé de fortes connotations de la charité de l'époque classique. N'appartenant pas à la société, ils étaient des enfants (in-fans, qui ne parle pas), et l'on avait à leur endroit une attitude paternelle. D'où le paternalisme pour gommer les conflits de classe, et la philanthropie, pour permettre une ascension sociale individuellement".²

Il a fallu attendre le tournant du siècle, ajoute l'auteur, pour que soient reconnue potentiellement la classe ouvrière et l'existence de "groupes sociaux différenciés". A partir de la première moitié du XIX^e siècle, les conditions sociales des couches laborieuses s'aggravent. En 1858, L.- J Reboul-Deneyrol, alors Secrétaire Général de la Préfecture de Strasbourg écrit : "Il y a à Strasbourg deux grandes classes de pauvres : l'une permanente qui grandit d'année en année, l'autre flottante ou accidentelle, qui se montre aussitôt que la question du travail ou des subsistances s'aggrave. La première comprend sept à huit mille personnes et la seconde à peu près autant. A la fin de 1856 le nombre de familles inscrites dans les feuilles des inspecteurs des pauvres avait dépassé cinq mille cinq cents, qui, à trois personnes par famille, moyenne réelle, donnaient un total de 16500 pauvres.

La partie flottante est, prise en masse, la plus intéressante, parce que, en générale, elle demande au travail tout ce qu'elle peut lui demander, et que le travail est toujours salubre aux bonnes moeurs"³.

Plus tard, face au paupérisme qui ne cesse de s'accroître, les notables d'Alsace, plus particulièrement ceux des grandes villes comme Strasbourg et de Mulhouse, inspirés par le catholicisme social, multiplient des actions en faveur des membres des classes populaires. Le constat ci-après expose assez bien la représentation que les notables se faisaient de la société. En 1912, J. Weydmann, Secrétaire du Bureau de Bienfaisance de Strasbourg écrivait à la suite de Ratzinger pour qui l'histoire du paupérisme se confond avec celle de la lutte

pour la vie dans l'humanité, que : "Dans la lutte pour la vie, se sont précisément les faibles qui succombent. Détachés de toute organisation stable, sans travail assuré, sans domicile fixe, vivant au jour le jour, ne pouvant compter que sur la force de leurs bras, les salariés, formant une légion toujours grandissante, sont livrés en pâture à l'exploitation. Le prolétariat moderne avec toutes ses misères est né. A qui incomberait le soin de secourir les nécessiteux, vis-à-vis desquels personne ne se sentait d'obligation ? Les liens de solidarité sont rompus. L'ouvrier travaille un jour chez un patron, le lendemain chez un autre. Les relations purement humanitaires entre patron et ouvriers, entre riches et pauvres se relâchent davantage. Le contrat moderne de travail ne connaît que le principe des équivalents, l'échange d'une valeur contre une autre. C'est à ce moment que l'Etat, c'est-à-dire la collectivité dans le sens le plus large du mot fut obligé d'intervenir."⁴

C'est cette responsabilité collective initiée par les membres des classes dominantes strasbourgeoises qui sera le moteur de l'action bienfaitrice et assistancielle (publique et privée), qui, en s'institutionnalisant, produira des pratiques qui lui survivront dans les grandes villes alsaciennes, et surtout Strasbourg.

En 1856, la ville de Strasbourg compte environ 28 organisations sociales de bienfaisance privée issues pour la plupart des institutions religieuses (catholiques, protestantes, israélites) et de patronage. Ces dernières coexistent avec l'organisation d'Assistance publique avec laquelle elles entretiennent des relations plus ou moins conflictuelles à propos des enjeux que génère la gestion de l'espace social local autour de la pauvreté surtout, dont le logement constitue une exigence.

L'HABITAT OUVRIER STRASBOURGEOIS : DE L'ESPACE DOMESTIQUE AUX PREMIERS JARDINS OUVRIERS

Durant la première moitié du XIX^e siècle, cette paupérisation se manifeste, dans les grandes villes alsaciennes, au niveau des conditions de logement La partie la plus ancienne de la ville de Strasbourg est l'illustration

² Barraque Bernard, "Cadre de vie et encadrement" Socialisme ou Barbarie. Juil./Août 1981, pp. 59-79.

³ Reboul-Deneyrol L.J., Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin, Paris 1858, p. 95.

⁴ Weydemann J. - L'assistance publique en Alsace-Lorraine, 1912, p. 3.

même de cette détérioration de l'habitat urbain.

L'espace domestique des pauvres était considéré comme le catalyseur de tous les vices et de toutes les formes d'immoralité : alcoolisme, prostitution, vagabondage, illétrisme, perte d'autorité paternelle... Tous les diagnostics sociaux établis à cette époque (et même plus tard) s'accordent unanimement sur la détérioration des mœurs des couches populaires. Dans l'article qu'il consacre à la situation des pauvres à Strasbourg, L. J. Reboul-Deneyrol (1858) note que : "*Lorsqu'on a voulu préparer l'exécution de la loi sur les logements insalubres, une commission, dont le rapport a été consacré, a fourni sur la situation des logements des pauvres des renseignements que ceux qui nous ont été adressés n'ont pas affaibli.*"

On nous saura gré sans doute d'indiquer ici les rues et les quartiers où il serait plus utile de porter l'air et la lumière : les abords de la Place Kléber, côté méridional ; ceux de la Place Broglie, côté nord ; la Krutenau, les rues de l'Abreuvoir, des Souabes, du Jeu de paume, Renard Prêchant, des Poules, de l'Etoile, des Ramoneurs, de l'Enfer, les ruelles donnant sur le quai des Bateliers et des Pêcheurs ; les rues des Cheveux, des Meuniers, de l'Aimant, du Bains-aux-Plantes ; les rez-de-chaussée dans les rues des Lentilles, et du Coq ; les rues de la Course, du Marais vert, de Marbach, du Foulon, de l'Argile, et des Aveugles.

La commission des logements insalubres a fait quelque bien par l'action isolée de ses membres. Il est regrettable qu'elle n'ait pas fonctionné régulièrement et avec ensemble, à l'exemple des associations de bienfaisance qui, dans leur visite domiciliaire, portent leur attention sur la disposition des couchages, l'aération et la propreté des demeures. Une pression continue finit par modifier les habitudes d'une population."⁵ Cette situation ne sera pas très différente de celle qu'on retrouvera plus tard. Ainsi, en 1923, le rapport de l'Office Municipal de la Statistique révélait encore que : "*Dans la ville intra-muros, les anciens quartiers accusent une mortalité par suite de la tuberculose pulmonaire dont le chiffre dépasse de plus du double celui des*

nouveaux quartiers (c'est-à-dire des quartiers d'habitation créés après 1870). La diminution qui correspond à l'amélioration des conditions d'habitation quant au nombre de pièces de logements, s'est visiblement manifestée après la suppression de nombreux logements à une et deux pièces lors de l'entreprise de la Grande Percée après 1910. D'autre part, la création simultanée de la cité-jardin du Stockfeld dans la banlieue du Neudorf a fait fortement baisser après 1910, le chiffre effrayant de la mortalité par suite de la tuberculose pulmonaire dans ladite localité."⁶

En effet, dans la ville de Strasbourg, et ceci jusqu'à la première Guerre Mondiale, les premières politiques de rénovation urbaine et de l'habitat intègrent la problématique de l'amélioration des conditions d'habitation des couches populaires. Que l'on pense aux premières applications de la loi française du 13 Avril 1850 sur les logements insalubres ; mises en place par le Conseil municipal de la "Commission habilitée à fixer les amendes et à imposer certains travaux [aux propriétaires] sous menace d'une exécution forcée" (cf. délibération du 15/12/1897) ; à la création enfin de la fonction d'inspecteur des logements (délibération du 9/11/1898).

Ainsi, c'est encore à propos de la situation sociale des classes populaires de la ville de Strasbourg que vont émerger les initiatives publiques et privées pour la construction des premiers logements sociaux dont la ville fut l'un des moteurs essentiels. Albert Fix note assez justement que : "*la gestion du patrimoine de la ville échappait à l'office du logement. Il lui incombait par contre d'encourager la construction des logements sociaux. Son action devait rapidement porter ses fruits ; 706 logements de ce type avaient été construits en 1900 par des organismes divers (Assistance publique, Caisse d'Epargne, Assistance privée - Fondation SPACH)*"⁷.

Le souci de trouver des solutions à la "question sociale" que posaient ces populations installées dans les premiers quartiers d'habi-

⁵ Reboul-Deneyrol, Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin, op.cit. pp. 97-98.

⁶ cf. Bulletin statistique de la ville de Strasbourg : "Mortalité par suite de la tuberculose pulmonaire et conditions d'habitation - 109, 1910, 1920" - 1933, p. 133.

⁷ Fix Albert, 100 ans de politique de l'habitat : l'Office du Logement de la ville de Strasbourg, éd. Ciyas, Obernai 1978, p. 13.

tation ouvrière, ne pouvait qu'intégrer les jardins ouvriers (soutenus par l'idéologie à la mode), en tant que modalité d'encadrement, d'assistance et de contrôle dans ces nouveaux espaces urbains en plein essor. L'aménagement des jardins pour les ouvriers, dans la ville de Strasbourg, ne pouvait que s'inscrire dans cette nouvelle idéologie, qui, faisant l'apologie de la campagne (par opposition à la ville), exposait les "vertus" (surtout morales) que porte tout espace clos, comme le note Marie-Geneviève Raymond : *"Il y a un "espace moral" et un "espace immoral" : le premier correspond à l'activité individuelle dans un cadre familial, le second à un monde mouvant sans cadre ni règles spécifiques, où l'individu isolé subit l'attraction mécanique du mouvement des foules.*

Les lieux de passage et de rencontre publics, (corridors, escaliers, cours rues, cafés) ne peuvent ainsi favoriser que le dérèglement de l'hygiène et des moeurs (alcoolisme, adultère), parce que l'individu n'y est plus dans la surveillance familiale, on y perd le contrôle de soi⁸.

STRASBOURG : L'EMERGENCE DES JARDINS OUVRIERS

Les jardins ouvriers de la ville de Strasbourg résultent des rapports sociaux dont l'Assistance et la Bienfaisance constituent les formes les plus patentes de cristallisation et de gestion. Stéphan Jonas montre sur ce sujet que : *"Coopération, éducation, action sociale, hygiène, politique municipale libérale réformatrice : voilà tous les grands thèmes du jardin ouvrier du début du XXème siècle, réunis et retrouvés dans les premières réalisations strasbourgeoises."*⁹

Mis en oeuvre par l'Assistance publique en 1908 (au Heyritz et à Cronembourg) en faveur des "familles indigentes assistées", puis en 1912 par la Société d'Hygiène (à la Kibitznau et au Zirlbaum), ces jardins devaient répondre à un triple objectif : *"l'amélioration de la situation économique des ouvriers des grandes*

villes alsaciennes", "le raffermissement et le maintien de la santé des familles vivant dans les logements insalubres", enfin, "l'entretien de la vie familiale par le travail en commun au jardin".

En effet, que ce soit à Strasbourg ou ailleurs, la promotion des jardins ouvriers répondait à la logique de reproduction de l'acteur pédagogique du travail paysan dont on a fait usage au milieu du XIXème siècle et célébrait à sa manière une idéologie conservatrice opposée aux conceptions révolutionnaires ou aux pratiques dangereuses du prolétariat urbain. Analysant l'opposition entre la ville et la campagne, à travers "la condamnation de la vie urbaine", Marie-Geneviève Raymond montre à juste titre que les "lieux de passage" fréquentés par les classes populaires, à l'inverse des lieux clos tels que les jardins considérés par les esprits conservateurs du XIXème siècle comme des "espaces immoraux" : *"l'homme peut y subir "de mauvaises influences", comme l'enfant qui joue dans la rue au lieu d'être au jardin "sous les yeux de sa mère", peut être entraîné par de mauvais camarades et entrer dans une déviance spontanée (délinquance) ou manipulée (subversion). Les lieux clos (maisons jardins) sont au contraire des domaines d'activité morale, non seulement dans la mesure où la solidarité du groupe primaire d'appartenance s'y exerce et freine la déviance, mais aussi parce qu'ils sont des objets d'une appropriation matérielle et symbolique par laquelle l'individu revalorise son rôle social ; en étant propriétaire d'un "petit bien", en travaillant pour sa famille, on retrouve le sens et le but du travail, on se plie au respect des institutions sociales."*¹⁰

D'une manière explicite, le Rapport Municipal dressé en 1931 expose ses trois fonctions : *"La valeur économique réside dans le fait qu'une surface considérable qui autrement n'est point du tout ou seulement en partie utilisée est gagnée pour l'agriculture, en outre que l'usager du jardin cherche à tirer du sol le plus de profit possible par une culture potagère intense. Au point de vue hygiénique les avantages sont aussi incontestables. Le mouvement en plein air après le travail professionnel accompli dans les ateliers et bureaux à l'air lourd et enfermé profite extrêmement à l'organisme. Il fortifie les muscles, régularise la circulation du sang, rougit les joues pâles*

⁸ Raymond, Marie-Geneviève "Idéologies du logement et opposition ville-campagne" - *Revue française de sociologie* IX, 1968, pp. 191-210.

⁹ Jonas, Stéphan, "Politique d'espaces verts et jardins ouvriers", *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n° 10, 1981, pp. 84-99.

¹⁰ Raymond, Marie-Geneviève, op. cit.

et dilate les poumons. L'homme accomplissant des travaux de jardinage résiste mieux aux intempéries et germes de maladies. Les jardins populaires exercent une influence morale en tant qu'ils favorisent la vie familiale. Après le travail achevé, l'homme se rend, au lieu d'aller à l'auberge, au jardin pour le cultiver. Si les travaux de ménage et les devoirs scolaires le permettent, la femme et les enfants le suivent et le secondent dans sa besogne. Le dimanche après-midi toute la famille se rassemble au jardin, y séjourne durant les heures entières et se réjouit de la croissance des fruits champêtres. Le jardin ouvrier a une grande valeur éducative surtout pour les enfants. Il éveille chez l'enfant l'amour de la nature, il inculque l'esprit d'ordre et le respect du bien d'autrui, il l'habitue au travail régulier et ponctuel ; il lui apprend à pratiquer l'économie et à apprécier les petites choses qui autrement lui paraissent sans valeur."¹¹.

Ce mode d'encadrement et de contrôle des classes populaires par les "notables" et leur éloge de la nature, de la terre, correspond bien à la représentation que les classes supérieures du XVIII^e siècle se faisaient des classes populaires qui auraient intériorisé les valeurs dominantes. Par exemple, dans ses "Mémoires d'un père", Marmontel expose les souvenirs d'un père sur sa condition sociale et les vertus "d'un heureux coin de terre au XVIII^e siècle". Il dit : "J'ai eu sur mes enfants l'avantage de naître dans un lieu où l'inégalité de condition et de fortune ne se faisait presque pas sentir. Un peu de bien, quelque industrie ou un petit commerce formait l'état de presque tous les habitants de Bort, petite ville du Limousin où j'ai reçu le jour. La médiocrité y tenait bien de richesse ; chacun y était libre et entièrement occupé (...). L'ordre, l'économie, le travail, un petit commerce et, surtout, la frugalité nous entretenait dans l'aïssance. Le petit jardin produisait presque assez de légumes pour les besoins de la maison ; l'enclos nous donnait des fruits, et nos coings, nos pommes, nos poires, confits au miel de nos abeilles, étaient, durant l'hiver, pour les enfants et pour les bonnes vieilles les déjeuners les plus exquis."¹².

¹¹ Cf. Ville de Strasbourg, statistiques professionnelles, formation, Rapport, 1931, p. 162.

¹² Gasquet, Am., Lectures sur la société française aux XVII^e et XVIII^e siècles, 4^e éd., Librairie Ch. Delagrave, Paris, pp. 248-250.

C'est certainement à ce bonheur apparent que procure la terre que rêvaient les membres des classes dirigeantes alsaciennes lorsqu'ils le projetaient sur le nouveau prolétariat urbain, qui, à leurs yeux devait encore traîner avec lui les représentations du monde rural considéré comme un monde paisible, auquel chacun devait aspirer dans un espace urbain potentiellement ou réellement en ébullition sociale¹³. Et le Rapport Municipal précise à cet effet que : "Par la réalisation de l'idée des jardins ouvriers il s'agit avant tout de donner à la classe ouvrière la possibilité de diminuer les soucis de leur vie professionnelle et de goûter plus amplement la joie de vivre. Plus donc l'idée des ouvriers populaires est propagée activement, plus vite nous arriverons à une solution qui est nécessaire dans l'intérêt de la prévoyance sociale. Pour atteindre ce but il faut une organisation serrée."¹⁴

L'institutionnalisation des jardins ouvriers dans la ville de Strasbourg sera le but de deux organisations ; Il s'agit, après la disparition (peu de temps après l'Armistice, souligne le Rapport), de l'ancienne Société d'Hygiène, de la création en 1919 de la "Société pour le développement des jardins ouvriers" dont l'objectif était la vulgarisation et le développement des jardins. Sa stratégie était fondée sur "l'organisation des concours horticoles, l'achat en commun d'outils de jardinage, de semences, d'arbrisseaux à fruits et à baies, par l'organisation de conférences sur les questions scientifiques et pratiques relatives à l'horticulture etc...".

De plus, note le même Rapport Municipal, "convaincue de la valeur des jardins ouvriers pour l'économie nationale ainsi que de l'importance de cette institution au point de vue de l'hygiène et de l'éducation, la Municipalité de Strasbourg a institué en décembre 1919 un

¹³ Cf. Grignon a remarquablement montré comment s'était constituée cette idéologie des vertus du travail de la terre. Grignon Cl., L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1975, n° 1, pp. 75-97 et J.C. Chamboredon, comment elle avait pu avoir tant de succès dans la dernière moitié du XIX^e siècle. Chamboredon J.C., Les deux manières de Jean François Millet : peinture et rapports sociaux et invention de l'éternel paysan. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1977, n° 17-18, pp. 8-28.

¹⁴ Rapport op. cit. p. 163

Office spécial des jardins populaires. Strasbourg a été la première de FRANCE qui ait ainsi incorporé l'oeuvre importante des jardins ouvriers dans le programme de son activité."

C'est grâce au travail (entre autres) d'établissement des statistiques sur les jardins ouvriers que l'on peut mesurer l'ampleur de ce phénomène.

L'EVOLUTION DES JARDINS OUVRIERS DANS LA VILLE 1909 - 1930

En 1909, on comptait en Alsace 7000 usagers des jardins ouvriers. La seule ville de Strasbourg disposait de la moitié. Entre 1908 (date d'aménagement des premiers jardins) et 1930, le nombre de jardins n'a cessé de s'accroître. En 1908, la superficie des jardins ouvriers s'élevait à 1,15 hectares et 62 fermiers y travaillaient avec les membres de leurs familles dont le total atteignait 310. En 1930, la ville disposait de 132 hectares pour 3932 fermiers. Le nombre total des membres de famille de ces 3932 usagers était de 19660.

Evolution des jardins ouvriers à Strasbourg

Années	Superficie jardins	Nombre fermiers	Nombre membres
1908	1,15	62	310
1909	2,13	87	435
1910/1911	2,13	87	435
1912	5,23	160	800
1913	7,96	247	1235
1914	8,5	284	1420
1915	10,6	350	1750
1916	20,8	661	3305
1917	31,5	1165	5825
1918	38,1	1209	6045
1919	45,1	1280	6400
1920	108	2760	12800
1921	120,5	3100	15500
1922	121,7	3155	15775
1923	124	3244	16220
1924	124	3259	16295
1925	126	3300	16500
1926	128,3	3370	16885
1927	132,4	3506	17530
1928	135,4	3646	18380
1929	136,8	3850	19250
1930	132,8	3850	19660

Source : Annuaire statistique de la ville de Strasbourg, 1930, p. 166.

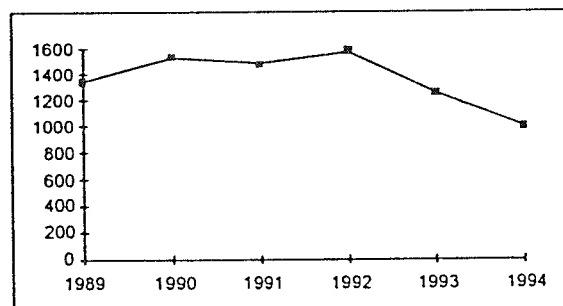
La même année, c'est-à-dire en 1930, la ville comptait également 43,50 ha de jardins ouvriers aménagés par l'Administration des Chemins de Fer ou par des particuliers, avec 1568 fermiers et 7840 membres de leurs familles. Au total, dans la ville il y a 175,50 ha de jardins ouvriers, 5500 fermiers et 27500

membres de leurs familles. Selon les données disponibles à la Mairie, la ville de Strasbourg comptait en 1994, 4565 jardins, étendus sur 160 ha 47 a 64 ca. Parmi ceux-ci, 2030 jardins sont gérés par des Associations et 2535 par la Ville.

Depuis leur création, le nombre de jardins ouvriers s'est accru jusqu'en 1945. A partir de 1951, un nombre important de jardins a été supprimé. Dans la seule année 1951, 668 ont disparu. Il a fallu attendre 1973 pour que le nombre de jardins ouvriers recommence à accroître. Le double mouvement de création et de suppression (et aussi de restructuration, d'acquisition et d'intégration) s'est poursuivi jusqu'en 1994 avec 77 créations pour 179 suppressions. Ce qui justifie le solde négatif de -102 jardins de cette même année.

Parallèlement à cette évolution des jardins ouvriers, on assiste à une diminution du nombre de demandeurs. Celle-ci s'observe notamment entre 1992 et 1994, le nombre de demandeurs passant de 1579 à 998. C'est-à-dire une diminution environ de 37% en trois ans, ainsi que le montre le schéma ci-dessous :

Evolution du nombre de demandeurs de jardins ouvriers - 1989-1994



LES JARDINS OUVRIERS : MODES DE DOMINATION SOCIALE ET ENJEU POUR LA MOBILITE SOCIALE

L'organisation et l'institutionnalisation des jardins ouvriers par les membres des classes possédantes obéissent certainement à la logique de définition et d'application d'un mode spécifique de contrôle et de domination sur les membres des classes populaires. En faisant les éloges des bienfaits de la "nature" domptée et apprivoisée que représentent les jardins ouvriers dans l'espace urbain, les membres des classes possédantes entendent transposer,

comme le dit Christian de Montlibert "(...) sur le terrain symbolique les rapports entre les groupes sociaux tels qu'ils sont vécus et perçus par les fractions dominantes dont sont issus les commanditaires politiques, les autorités administratives, les médecins et les agents chargés de la réalisation" de ces jardins ouvriers et assurer une "cure sociale" des classes populaires par la médiation de la nature, avec une fonction thérapeutique semblable à celle que remplissait l'implantation de l'espace asilaire "au champ"¹⁵.

Issue de l'Assistance publique et de l'Association d'hygiène, l'élaboration des modalités de conduite des jardins ouvriers s'est faite, au niveau municipal, par la mise en place de la "Commission mixte pour le développement des jardins ouvriers" (Délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1929). La structure de cette Commission est significative du mode de décision ainsi que du rôle que sont appelés à jouer les jardins dans la ville. Elle se composait de 5 Conseillers municipaux, de 8 Membres et 3 suppléants des Sociétés des jardins ouvriers, du Chef de l'Office des Travaux municipaux, d'un Employé de l'Administration des Parcs et des jardins municipaux.

Cette Commission¹⁶, ainsi que l'indique le Rapport Municipal de 1931, "doit être l'organe de liaison entre le Conseil Municipal, l'Administration et les fermiers des jardins ouvriers et le Conseiller de l'Administration municipale pour l'élaboration et l'exécution d'autres mesures susceptibles de développer l'oeuvre des jardins ouvriers à Strasbourg".

En matière de contrôle, là aussi, le Rapport souligne clairement la tâche qui incombait à cette Commission : "elle peut s'occuper de toutes les questions qui se rapportent à l'aménagement et à l'ordre intérieur des jardins ouvriers et émettre sur ces questions son avis destiné à être soumis à l'Administration municipale. Elle doit émettre son avis sur toutes les affaires concernant les jardins ouvriers dont elle est saisie soit par le Conseil municipi-

pal ou l'Administration municipale, soit par un membre de ladite Commission. Elle assure avant tout la tâche de seconder l'Administration municipale avec le concours des Sociétés qui sont représentées, dans ses soins, visant à ce que les jardins ouvriers soient aménagés d'une façon pratique et uniforme, bien et régulièrement entretenus et transformés d'une manière homogène au point de vue esthétique".

On le voit bien, la "Commission" instituée par la ville occupe une position centrale dans l'élaboration et la diffusion des représentations propres aux membres des catégories dirigeantes auxquelles appartiennent les membres de cette Commission. La stratégie d'homogénéisation sociale par la pratique "uniforme" des jardins consiste à faire admettre aux fractions dominées cette représentation légitime organisée autour de la "nature".

LES JARDINS OUVRIERS : STRATEGIE DE REPRODUCTION OU D'ASCENSION SOCIALE

A la fin du XIX^e et début du XX^e siècle, la ville de Strasbourg est touchée par les problèmes que pose l'extension de la plupart des villes allemandes. Pour les membres des classes dirigeantes de la ville, conscients des effets patrimoniaux, fonciers et sociaux de ce phénomène, les jardins ouvriers constituent une stratégie de promotion et d'ascension sociale. En fixant les membres de la classe ouvrière dans la périphérie urbaine, par le logement social locatif et l'aménagement des jardins ouvriers, les décideurs entendent maîtriser les effets du phénomène de la grande ville. Comme le montre Stephan Jonas : "les dirigeants municipaux strasbourgeois de cette époque ont été capables de concilier la croissance urbaine et la politique municipale d'organisation de l'espace physique et social, soucieuse de respecter, voire de préserver les espaces verts dans la ville, dont les jardins ouvriers - formes nouvelles d'espaces verts populaires - faisaient partie"¹⁷

La logique de gestion du capital foncier de la ville de Strasbourg par le pouvoir municipal devait donc assurer aux membres de la classe dirigeante, une reproduction sociale dans la mesure où les jardins ouvriers, destinés aux

¹⁵ Montlibert Christian de, "la production sociale de l'espace construit de l'asile au secteur psychiatrique", *Regards Sociologiques*, n° 2, 1991, pp. 62-80

¹⁶ A propos de la logique de constitution d'une commission, P. Bourdieu. "La construction du marché, le champ administratif et la production de la "politique du logement"", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 81/82, 1990, pp. 64-85

¹⁷ Jonas St., *op. cit.*

plus démunis, participent à leur exclusion des enjeux de la promotion sociale.

Initialement destinés à la classe ouvrière, les jardins ouvriers de la ville de Strasbourg n'ont jamais eu pour seuls usagers les membres les plus démunis de cette catégorie, pour qui une pédagogie par la "nature" s'imposait. Aujourd'hui encore, l'examen des catégories d'usagers de ces jardins, ainsi que des conditions d'attribution, structurées par les commissions, sont significatives de la stratégie globale de promotion sociale.

On note par exemple que : *"le Maire de la ville, respectivement son adjoint délégué ou conseiller municipal délégué, loue des jardins disponibles aux seuls candidats inscrits sur une liste de prénotation tenue par l'Administration, à condition qu'ils aient acquis le rang le plus ancien sur cette liste."*

Au-delà du critère ordinal et temporel, il convient d'ajouter deux exceptions qui renforcent l'hypothèse ci-dessus énoncée :

- "les descendants ou ascendants en ligne directe ou collatéraux des locataires qui voudraient prendre la succession de leurs parents au moment où ces derniers ont décidé de renoncer à leur location" ;

- "les locataires qui auraient perdu un jardin municipal, dans le cadre de la réalisation d'un projet d'intérêt général sous réserve qu'ils puissent faire la preuve de leur qualité d'anciens locataires et dans la limite des possibilités."

Les pratiques de sélection ont toujours eu pour effet d'écartier les factions les plus démunies. Ainsi, parmi les usagers des jardins ouvriers de la ville de Strasbourg, on dénombre en 1931 : 55% d'ouvriers et d'artisans, 3% de petits fonctionnaires et employés, 8% d'invalides de guerre et autres bénéficiaires de rentes, 7% d'instituteurs et commerçants.

D'années en années, ces proportions par profession ont été régulièrement modifiées. Ainsi à l'heure actuelle, et selon les données du Service des Espaces Verts, des Jardins familiaux et des Forêts, il existe parmi les demandeurs des jardins : 3,85% de travailleurs manuels, 51,52% d'autres salariés, 1,35% de commerçants et professions libérales et enfin 33,28% d'inactifs.

Le tableau ci-dessous montre bien l'évolution de la demande des utilisateurs des jardins ouvriers de 1991 à 1995 : les ouvriers y sont de moins en moins nombreux.

EVOLUTION DE LA DEMANDE DES JARDINS FAMILIAUX CUS : 1991/1992/1993/1994/1995

Année	travailleurs manuels	Autres salariés fonctionnaires employés	Com.merçants professions libérales	Inactifs	Total
1991	219	740	14	415	1481
1992	296	803	21	459	1579
1993	218	617	15	405	1255
1994	226	624	15	434	1299
1995	196	725	19	468	1407

Sources : Ville de Strasbourg, Service des Espaces Verts, des Jardins familiaux et des Forêts